



COMITÉ DE SUIVI
RENCONTRE DE CRÉATION

COMPTE RENDU

21 juin 2018

Compte rendu rédigé par



Table des matières

1	Information générale.....	3
2	Mot de bienvenue	3
3	Présentation des objectifs et du déroulement de la rencontre	3
4	La mine Niobec en 2018	4
5	Présentation : Comité de suivi de la mine Niobec.....	6
6	Composition du Comité de suivi de la mine Niobec.....	8
7	Nomination et présentation des membres	10
8	Plan de travail préliminaire, prochaines étapes et suivis	11
9	Mot de la fin	12

Liste des annexes

ANNEXE I LISTE DE PARTICIPANTS.....	13
ANNEXE II LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ	13
ANNEXE III PRÉSENTATION de la rencontre de création.....	11

Transfert Environnement et Société a été mandaté par Niobec pour assurer l’animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l’objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n’est pas un verbatim mais rapporte les éléments principaux des conversations tenues et des présentations. La vulgarisation scientifique, la transparence et la justesse sont les principes qui ont guidé l’élaboration du document.

1 INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ Date : 21 juin 2018
- ◆ Durée : 18 h 30 à 21 h
- ◆ Lieu : Salle des Chevaliers de Colomb de Saint-Honoré, 711, rue Gagnon, Saint-Honoré
- ◆ Nombre de participants : 20 participants

Note : Dans le présent document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

2 MOT DE BIENVENUE

Mme Marie-Claude Verschelden, de Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), souhaite la bienvenue aux participants. Elle explique que l'équipe de la mine Niobec (ci-après Niobec) a mandaté la firme pour obtenir un accompagnement indépendant dans la création du Comité de suivi de Niobec et les étapes subséquentes. Mme Verschelden présente également sa collègue qui l'accompagne pour la soirée, soit Mme Katherine Bouchard. Elle spécifie qu'un Guide du participant leur a été distribué, dans lequel on retrouve la présentation faite aujourd'hui et que des notes seront prises tout au long de la soirée afin de fournir un compte rendu détaillé de la rencontre. Plusieurs personnes présentes ont participé au Café-rencontre qui a eu lieu le 28 février dernier. Sur les 60 personnes présentes lors du Café-rencontre, 23 avaient donné leur nom pour assister à la rencontre de ce soir. Finalement, 20 personnes sont effectivement présentes, ce qui démontre un réel intérêt de la communauté.

3 PRÉSENTATION DES OBJECTIFS ET DU DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

Mme Verschelden explique le déroulement de la soirée (voir en Annexe II). Elle présente ensuite les objectifs de la rencontre :

- ◆ Présenter brièvement les développements de la mine Niobec en 2018
- ◆ Échanger sur les bases du Comité de suivi de la mine
- ◆ Procéder à la nomination des membres du Comité de suivi

Elle souligne également les modalités de prise de parole pour la rencontre :

- ◆ Respecter le déroulement convenu
- ◆ Intervenir sur les sujets discutés
- ◆ Faire preuve d'écoute et de respect

Elle explique aux participants que tous les sujets qui les importent, mais qui ne pourront pas être abordés lors de la soirée, seront annotés au compte rendu de la rencontre afin d'alimenter les réflexions et les travaux à venir du Comité.

Elle cède la parole à M. Sébastien Boivin, directeur général par intérim de la mine Niobec.

M. Boivin souhaite la bienvenue à son tour à tous les participants et il se dit heureux de les voir présents à cette soirée. Il remercie les gens de leur patience compte tenu du report de la rencontre.

Il mentionne que M. Stéphane Sainte-Croix a quitté l'entreprise au cours des dernières semaines et qu'il a été nommé directeur par intérim. Il précise qu'il est à l'emploi de Niobec depuis plusieurs années, qu'il a occupé plusieurs postes, notamment celui de directeur des opérations jusqu'à tout récemment.

M. Boivin présente ensuite l'équipe de Niobec qui l'accompagne : Messieurs Philippe Campeau, surintendant ressources humaines, Jean-François Tremblay, directeur Développement durable et Frédéric Gagnon, biologiste.

4 LA MINE NIOBEC EN 2018

M. Boivin entame la présentation en soulignant que Niobec est la propriété de Magris Resources, dont le siège social est à Toronto, et ce, depuis 2015. Il brosse le portrait de la composition actuelle des ressources humaines de Niobec soit : 425 personnes dont, 277 employés col bleu, 49 employés col blanc et 99 cadres. Il souligne également qu'en 2019, neuf nouveaux emplois seront créés. Il souligne enfin que Niobec a deux bureaux de vente, un à Montréal et un deuxième à Dusseldorf en Allemagne.

Il expose ensuite l'évolution de la production de Niobec qui se distingue par une croissance constante depuis plusieurs années. Il présente ensuite le portrait des ressources et des réserves de la mine qui permet d'entrevoir encore 27 ans d'opération. Il effectue un bref survol de l'exploration du gisement actuel en donnant des précisions sur la technique de minage utilisé. Il informe également les participants qu'ils remettront en marche l'usine de reblais d'ici la fin de l'année. Les opérations de cette dernière avaient été suspendues en 2011 lorsqu'il était question du projet d'expansion. Il répond aux questions des participants.

M. Boivin présente les investissements prévus en 2018 qui sont de l'ordre de 63 M\$ et il précise que ceux-ci sont à la hausse, comparé à l'année précédente. Il présente les différentes phases des travaux de construction du parc à résidus n° 3, qui ont débuté en 2016 et qui se termineront en 2018. Une photo aérienne permet aux participants de visualiser le site dans son ensemble et de situer les infrastructures. La construction du nouveau parc à résidus aura nécessité des investissements de plus de 20 M\$. La durée de vie du parc est évaluée approximativement à 10 ans et elle sera prolongée à 13 ans en redémarrant l'usine à remblai tel qu'annoncé précédemment.

Enfin, il présente le projet d'agrandissement du bassin de rétention d'eau de la mine rendu nécessaire à la suite de la construction du parc à résidus n° 3. Ces travaux permettront notamment de répondre aux besoins quant à la gestion des eaux usées du site.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce qu'il y a d'autres coupures importantes de postes prévues comme en 2015 ?	M. Boivin affirme que non. En 2015, il y a eu une réorganisation à la suite de l'achat de Niobec par Magris. Il y aura en 2019 neuf nouveaux postes.
Considérant le projet d'agrandissement du bassin de rétention d'eau, est-ce qu'il y a des risques de déversements dans le ruisseau Simon ?	M. Tremblay explique que le projet est élaboré selon la probabilité 1/1000 ans, qui est basé sur des calculs de crues élevées (similaires au déluge de 1996) et que les risques sont très minces qu'il y ait un déversement dans le ruisseau Simon. Toutefois, puisque ce sont des calculs

	et des probabilités, et que nous ne pouvons pas prédire l'avenir, le ruisseau Simon demeure l'affluent envisagé pour effectuer un déversement en cas de besoins.
Qu'en est-il des déversements que vous avez faits dans la rivière Shipshaw au cours des dernières années ?	M. Tremblay informe les participants qu'il n'y a pas eu de déversement dans la rivière Shipshaw. Il explique que s'il y avait eu un déversement, Niobec aurait dû déclarer officiellement l'incident au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), tel que prévu par la loi. Il présente également les exigences et les normes du Ministère auxquelles ils doivent répondre.
Il y a eu la semaine dernière une tempête de sable dans la rue de l'Hôtel de Ville, qu'est-ce que vous faites pour ça ?	M. Tremblay confirme qu'il y a eu des problèmes de poussières liés aux forts vents du jeudi 14 juin. Ils se sont assurés que les mesures étaient prises pour remédier à la situation dans la mesure du possible. Les vents étaient particulièrement forts et il y avait de la poussière qui venait certainement d'ailleurs, notamment des champs environnants.
Dans le parc à résidus, quel est le contaminant le plus important ?	M. Tremblay décrit les éléments qui se retrouvent dans le parc à résidus et précise qu'il n'y a pas de composante toxique. Le contenu est neutre certains éléments sont même utilisés pour la fertilisation du sol. Des projets de recherche sont en cours pour valoriser les résidus.
M. Bruno Tremblay, maire de Saint-Honoré prend la parole et précise qu'il y a effectivement eu des appels à la municipalité au sujet de la poussière. Toutefois, en fonction de la direction du vent, il y a de la poussière qui venait également des champs de patates. Il s'agissait de vents exceptionnels à la grandeur de la région.	
Est-ce que les nouvelles taxes imposées par Trump affecteront les marchés de Niobec ?	M. Boivin précise que les taxes concernent plus spécifiquement le marché de l'aluminium et que le niobium n'est pas affecté. Bien que le marché principal de Niobec soit aux États-Unis, et comme il existe peu de producteurs de niobium dans le monde, les besoins des ÉU ne devraient pas être modifiés. Il y a eu un projet de mise en œuvre d'une mine de niobium aux ÉU, mais le projet n'est pas concrétisé et aucune nouvelle en ce sens ne permet d'envisager son développement à court et moyen terme.

Pour clore, M. Boivin remercie les gens d'être présents en si grand nombre et explique que le but de cette soirée est de créer un comité de suivi avec les parties prenantes du milieu afin de comprendre les impacts qui pourraient les toucher. Il mentionne qu'il est important pour l'entreprise de prendre le temps d'écouter les commentaires et que leur présence en grand nombre démontre qu'il y a un intérêt à échanger avec Niobec sur les enjeux qui les préoccupent.

5 PRÉSENTATION : COMITÉ DE SUIVI DE LA MINE NIOBEC

Mme Verschelden reprend la parole et aborde les exigences minimales du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) à respecter lors de la mise en place d'un comité de suivi dans le secteur minier. Ces exigences sont pour l'instant incluses dans un projet de règlement qui donne toutefois un signal clair sur les attentes gouvernementales à l'égard de la constitution et du fonctionnement des comités de suivi. Les éléments qui y sont couverts concernent :

- ◆ La raison d'être des comités
- ◆ Le support financier
- ◆ Le nombre minimal de membres à prévoir
- ◆ Les secteurs devant être représentés
- ◆ L'indépendance des membres
- ◆ Le nombre de rencontres à tenir sur une base annuelle
- ◆ La reddition de comptes

L'objectif de ce Comité est de faire le pont entre l'entreprise et le milieu, explique-t-elle, à propos de divers sujets tels que les suivis environnementaux et les relations communautaires. Elle donne ensuite quelques précisions sur la durée d'activité d'un comité de suivi et sur les modalités de désignation des membres et elle précise que ces aspects seront abordés plus amplement dans le courant de la soirée.

Selon la Loi sur les mines et ses règlements, la composition minimale d'un comité est déclinée ainsi :

- ◆ Un représentant du milieu municipal
- ◆ Un représentant du secteur économique
- ◆ Un représentant citoyen
- ◆ Un représentant des communautés autochtones, le cas échéant. Dans le cas présent, comme Niobec est située sur le Nitassinan de Mashteuiatsh, cette communauté possède d'emblée un siège qu'elle peut occuper si elle présente un intérêt.

Mme Verschelden parle ensuite de la notion d'indépendance. Elle explique que chaque personne intéressée à siéger sur le Comité doit mener une réflexion personnelle à propos de cette notion, qu'elle présente en vertu du Guide du MERN :

« Un membre est réputé non indépendant » :

- ◆ S'il a, de manière directe ou indirecte, des relations ou des intérêts de nature financière
- ◆ S'il a, de manière directe ou indirecte, des relations ou des intérêts commerciaux
- ◆ S'il est à l'emploi du MERN ou du MDDELCC
- ◆ S'il est ou a été, au cours des deux années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de l'exploitant minier ou de l'une de ses filiales en propriété exclusive
- ◆ S'il est lié à une personne qui occupe un tel emploi. On entend par « personne liée » une personne liée par les liens du sang, du mariage, de l'union civile, de l'union de fait ou de l'adoption. Seuls les parents au premier degré sont visés

Mme Verschelden souligne par ailleurs que cette exigence d'indépendance vise une plus grande neutralité du comité et c'est la majorité des membres (50 % + 1) qui doit être indépendante.

Elle énonce ensuite les différentes démarches effectuées pour inviter la population notamment :

- ◆ L'annonce faite lors du Café-rencontre du 28 février 2018 ainsi qu'à la séance du conseil municipal
- ◆ La publication d'un avis public sur le site web de Niobec et de la page Facebook de la municipalité de Saint-Honoré
- ◆ Des invitations ciblées aux personnes intéressées
- ◆ Des invitations à plusieurs organismes potentiellement intéressés
- ◆ L'affichage à l'hôtel de ville

M. Boivin présente le rôle du Comité de suivi :

- ◆ Le rôle du Comité de suivi est de faciliter l'échange d'information sur la mine Niobec afin de sensibiliser la communauté locale aux activités de l'entreprise et d'aider Niobec à mieux comprendre les préoccupations de la communauté et les impacts potentiels de ses activités.

Il présente ensuite les engagements de Niobec :

- ◆ Partager les informations aux membres de manière ouverte et transparente
- ◆ Répondre aux demandes, commentaires et suggestions exprimés par le Comité
- ◆ Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du Comité
- ◆ Faciliter la participation des membres par diverses mesures
- ◆ Rendre disponibles sur le site Internet de l'entreprise les documents relatifs aux travaux du Comité
- ◆ Produire annuellement un rapport d'activités et le rendre public

Il nomme finalement les engagements attendus de la part des membres désignés :

- ◆ Participer activement à environ trois rencontres par année (mandat de deux ans renouvelable).
- ◆ Exercer leur mandat de bonne foi, dans le meilleur intérêt de la collectivité.
- ◆ Faire profiter le Comité de leurs connaissances et de leurs expériences.
- ◆ Valider les comptes rendus des rencontres.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce vrai que Niobec est dans l'obligation de mettre en place un Comité de suivi et qu'elle pourrait décider qui elle veut sur le comité et comment créer le comité ?	Mme Verschelden confirme que c'est une obligation légale depuis que Niobec a acquis un nouveau bail minier. Toutefois, plutôt que de décider qui allait siéger sur le Comité et de faire des invitations ciblées, la minière a opté pour des rencontres publiques et une autodésignation par secteur. Elle mentionne que les détails de la composition et de la nomination seront abordés plus loin au cours de la rencontre.

Est-ce que Niobec creuse de nouveaux secteurs ou elle creuse dans les limites de ses propriétés ?	M. Tremblay confirme que Niobec poursuit son développement sous terre et que les forages se font dans les limites de sa propriété.
---	--

6 COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA MINE NIOBEC

Mme Verschelden présente d'abord les objectifs de la composition du Comité de suivi qui sont de :

- ◆ Avoir un nombre de participants permettant des échanges efficaces.
- ◆ Assurer la représentativité des différentes parties prenantes concernées afin de permettre une expression diversifiée d'opinions.
- ◆ Respecter et dépasser les exigences légales.

La composition du Comité doit également avoir un équilibre entre :

- ◆ Les voisins susceptibles d'être touchés par les activités et ;
- ◆ Les divers secteurs concernés ou possédant des connaissances pertinentes aux travaux du Comité.

Mme Verschelden présente la composition du Comité de suivi, tel que proposé par Niobec comme point de départ des activités du Comité.

Secteur	Nombre de représentants
Résidents	
◆ Voisins de la mine	1
◆ Résidents de Saint-Honoré	1
Organismes municipaux (ville, MRC)	1
Communautés autochtones	1
Socio-économique	1
Groupes environnementaux	1
TOTAL	6
Animateur, rapporteur	2
Niobec	2 et plus
TOTAL	10 et plus

À la lumière de ces informations, les participants avaient plusieurs questions et commentaires.

Questions et commentaires	Réponses
Considérant que Niobec est entouré de terres agricoles, pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de représentant du milieu agricole ?	M. Boivin affirme que Niobec n'est plus propriétaire de terres agricoles, elles ont été vendues.
Niobec est propriétaire de terres agricoles depuis le programme d'acquisitions qui a débuté en 2014	

Est-ce que les membres du Comité de suivi sont rémunérés ?	Mme Verschelden précise que les membres siègent bénévolement au sein du Comité et qu'ils ne reçoivent donc aucun montant pour leur présence. Ils pourront, advenant le cas, recevoir des montants compensatoires notamment pour leurs frais de déplacement.
Est-ce que le membre représentant du secteur « organismes municipaux » est un élu ? Ce serait peut-être pertinent pour garantir la circulation de l'information (Niobec/municipalité).	Mme Verschelden précise que, selon la volonté du milieu, un élu peut siéger, mais selon les bonnes pratiques il est préférable que les représentants du secteur ne soient pas des élus. La pratique démontre que l'agenda politique des élus tend à prendre beaucoup d'importance et que pour assurer une neutralité et une continuité dans les travaux, un représentant non élu est souhaitable. La présence d'élus peut être utile dans certains cas, il faut s'assurer que l'information circule bien et que les enjeux soient traités.
La présence d'un élu pourrait être profitable dans certains cas, par exemple lorsque l'on traite de nuisances où la municipalité pourrait intervenir ou être impliquée.	Mme Verschelden précise qu'il n'est pas exclu qu'un élu soit invité ponctuellement à titre d'expert à une rencontre du Comité, au besoin.
Un résident de la route Saint-Marc affirme que le trafic lourd a considérablement augmenté.	Mme Verschelden mentionne que ce sujet sera adressé au Comité de suivi
On juge que la présence d'un élu n'est pas nécessaire au sein du Comité puisque les membres sont là pour transmettre l'information.	

Avant d'aller à la pause, Mme Verschelden invite les personnes intéressées à faire partie du Comité à se présenter brièvement en mentionnant notamment le secteur qu'il représente, leur expérience et/ou leur situation qui font d'eux un bon représentant et leurs motivations. Enfin, elle rappelle le principe de désignation des membres et des substituts, soit :

- ◆ Lorsque plusieurs représentants d'une catégorie sont intéressés à participer, ils doivent définir entre eux les membres qui siègeront au Comité.
- ◆ Dans votre réflexion, portez une attention aux critères d'indépendance (principe d'auto-évaluation).
- ◆ Les membres peuvent désigner une personne — du même milieu ou réseau — qui peut les remplacer aux rencontres (substitut).
- ◆ Les membres, comme les substituts, font partie de la liste de distribution et reçoivent les informations relatives aux travaux du Comité.

À la suite de cette présentation, d'autres questions et commentaires ont été émis.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que le Comité va fonctionner encore avec le consensus comme au dernier comité ?	Mme Verschelden précise que le Comité pourra faire des recommandations à la minière. Ces recommandations devront en effet faire l'objet d'un consensus par les membres du Comité.

La présence d'un représentant du secteur agricole serait pertinente, au même titre que le secteur « Communautés autochtones ».	Mme Verschelden propose que l'élargissement de la représentativité du Comité soit discuté lors des premières rencontres du Comité. Toutefois, les modifications aux statuts de fonctionnement devront être approuvées par Magris.
Une résidente propose d'ajouter un siège du secteur agricole et qu'il y ait un substitut du secteur forestier pour que les deux secteurs soient représentés.	Mme Verschelden invite les participants à procéder à la nomination du Comité tel que proposé et que celui-ci se penche dès la première rencontre sur la question de la représentativité. Elle souligne aussi que Magris devra approuver les recommandations aux modifications de la composition du Comité
À quel moment de la journée se tiendront les rencontres ? En journée ? En soirée ?	Mme Verschelden précise que les rencontres seront prévues en fonction des disponibilités de gens afin de maximiser la participation de tous.
Qu'elle est la définition d'un voisin et d'un résident, pour les sièges du secteur « résident » ?	Mme Verschelden précise que les voisins sont les résidents qui habitent soit le rang Saint-Marc ou la rue Hôtel de ville. L'autre siège pourra être comblé par tous les autres résidents de la ville de Saint-Honoré.

Les gens sont invités à prendre une pause de 15 minutes.

7 NOMINATION ET PRÉSENTATION DES MEMBRES

Au retour de la pause, Mme Verschelden explique les modalités de désignation des membres par secteur. Pour chaque secteur où il y aura plus d'intéressés que de sièges, les personnes seront invitées à discuter entre elles et à identifier la meilleure personne pour les représenter. Elle invite les gens à se référer aux dernières pages de leur Guide où il y a un rappel du mandat du Comité, des engagements des membres et de la notion d'indépendance. Elle souligne également qu'il est possible de désigner un substitut.

Pour le secteur Organisme municipal :

- ◆ Monsieur Romain Riverin a été mandaté par la ville de Saint-Honoré.
- ◆ Aucune autre personne du secteur ne signifie son intérêt.
- ◆ Un siège substitut sera à confirmer par le Comité

Pour le secteur Socio-économique :

- ◆ Madame Sandra Rossignol, directrice de la Chambre de commerce et d'industrie de Saguenay-Le-Fjord, démontre un intérêt à siéger sur le comité et mentionne que son conseil d'administration l'a mandaté à se présenter.
- ◆ Monsieur Vincent Lavoie démontre un intérêt à siéger à titre de représentant socio-économique puisqu'il est propriétaire agricole et détient une entreprise.
- ◆ À la suite de discussion entre eux, Mme Rossignol est désignée comme représentante du secteur.
- ◆ Un siège substitut sera à confirmer par le Comité

Pour le secteur Communautés autochtones :

Mme Verschelden informe les participants que Monsieur Serge Simard, directeur Économie, emploi et partenariats stratégiques pour le Conseil de bande de Mashteuiatsh, a été désigné pour siéger au Comité. Il

était présent lors du Café-rencontre et il avait manifesté son intérêt. Toutefois, il est absent ce soir puisque c'est la Fête nationale des Autochtones mais il compte être présent à la première rencontre du Comité.

Pour le secteur Groupes environnementaux :

- ◆ Deux représentants du Comité du bassin versant de la rivière Shipshaw sont présents et intéressés à siéger au Comité.
- ◆ Ils mentionnent avoir été invités à se présenter à la suite d'une demande faite par le directeur général de l'Organisme du bassin versant de la rivière Saguenay (OBV-Saguenay).
- ◆ Les deux personnes s'entendent : M. Gérald Morin siégera à titre de membre et M. Paul Pineault sera le substitut.

Pour le secteur Résidents :

Un total de six personnes se montrent intéressées à titre de « voisin » et cinq personnes sont intéressées à titre de « résidents » de Saint-Honoré. Mme Verschelden invite donc les gens à se réunir en sous-groupe pour procéder à la désignation de leurs représentants et de leurs membres substitués.

- À la suite d'échanges pendant la pause, trois personnes visent le siège « résident de Saint-Honoré »
 - Les discussions entre les trois intéressés permettent d'identifier un représentant et un substitut, soit Monsieur Éric Tremblay comme représentant et Madame Christine Gauthier comme substitut.
- Après deux tours de vote, le représentant « voisin » et son substitut sont désignés. Monsieur Rosaire Gaudreault est le représentant voisin et Monsieur Élie-Marie Tremblay son substitut.

Mme Verschelden invite les nouveaux membres du Comité de suivi à se présenter à tour de rôle (voir liste des membres à l'annexe 3). Les gens sont félicités et remerciés pour leur intérêt et leur motivation à contribuer de façon positive et ouverte aux travaux du Comité.

Aussi, face à l'insatisfaction perçue quant à la composition et la représentativité du Comité, notamment en ce qui a trait au secteur citoyen (voisins de la mine, représentants de la rue Hôtel de ville, etc.) et l'absence de représentation du secteur agricole, Mme Verschelden mentionne que ce sujet sera traité en priorité par le Comité de suivi. Ce sujet pourra être abordé lors de la validation des statuts de fonctionnement.

Elle souligne que l'important pour l'instant est de démarrer le Comité et qu'il sera possible de le perfectionner par la suite, en fonction des enjeux et des intérêts des membres qui y siègent.

8 PLAN DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE, PROCHAINES ÉTAPES ET SUIVIS

Mme Verschelden présente le plan de travail pour 2018, lequel prévoit trois rencontres d'ici la fin de l'année (voir Annexe III).

Il y aurait d'abord une rencontre de démarrage afin de finaliser les statuts et les modalités de fonctionnement, ainsi qu'une présentation plus approfondie de la mine Niobec. La deuxième rencontre en est une de mise à niveau pendant laquelle une visite du site et une présentation des installations et des activités de Niobec seront planifiées. De plus, une discussion sur les thématiques d'intérêt permettra d'élaborer un plan d'action servant de guide aux travaux du Comité. La troisième rencontre s'inscrit dans la poursuite des activités du Comité en fonction des thématiques établies et des suivis à réaliser.

Mme Verschelden demande aux participants s'ils trouvent cette proposition préliminaire adéquate et les invite à faire part de leurs suggestions. Aucun commentaire n'est formulé.

9 MOT DE LA FIN

Mme Verschelden et M. Boivin remercient les gens pour leur présence et leur implication. Ils invitent les membres du Comité à partager leurs coordonnées aux fins de la liste de diffusion.

Actions de suivi	Échéancier
Rédaction du compte rendu de la rencontre et envoi aux membres du Comité pour validation	6 juillet 2018
Tenue de la première rencontre du Comité. Entre autres points, les éléments suivants seront abordés : <ul style="list-style-type: none"> • Validation du compte rendu. • Validation des statuts de fonctionnement, notamment la composition et la représentativité des membres. 	Mardi 17 juillet 2018 De 14h à 17h
Publication du compte rendu de la rencontre de création du Comité de suivi sur le site Internet de Niobec	18 juillet 2018
Sujet à rapporter au Comité : <ul style="list-style-type: none"> • Composition du comité • Enjeux agricoles • Trafic lourd sur St-Marc et Hôtel-de-ville 	Calendrier thématique à établir

LISTE DE PARTICIPANTS

Participants

20 personnes ont pris part à la rencontre

1. Madame Chantale Bergeron
2. Madame Cécile Desbiens
3. Monsieur Rosaire Gaudreault
4. Madame Christine Gauthier
5. Monsieur Paul-Eugène Grenon
6. Monsieur Vincent Lavoie
7. Monsieur Gérald Morin
8. Monsieur Daniel Morissette
9. Monsieur Gérald Ouellet
10. Madame Sarah Perreault
11. Monsieur Paul Pineault
12. Monsieur Romain Riverin
13. Madame Sandra Rossignol
14. Madame Valérie Roy
15. Monsieur Réjean Senneville
16. Monsieur Vincent Simard
17. Monsieur Éric Tremblay
18. Monsieur Élie-Marie Tremblay
19. Monsieur Jean-Marc Tremblay
20. Monsieur Bruno Tremblay

Niobec

1. Sébastien Boivin, directeur général intérimaire
2. Philippe Campeau, surintendant ressources humaines
3. Jean-François Tremblay, responsable développement durable
4. Frédéric Gagnon, biologiste

Transfert Environnement et Société

1. Marie-Claude Verschelden, animatrice
2. Katherine Bouchard, rapporteuse

ANNEXE II

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

Secteurs	Membres du Comité de suivi de Niobec	Représentant	Membre actif	Membre substitut
Résidents	Monsieur Rosaire Gaudreault	Voisin de la mine	X	
	Monsieur Élie-Marie Tremblay	Voisin de la mine		X
	Monsieur Éric Tremblay	Résident de Saint-Honoré	X	
	Madame Christine Gauthier	Résident de Saint-Honoré		X
Organismes municipaux	Monsieur Romain Riverin	Corporation de développement Saint-Honoré	X	
Communautés autochtones	Monsieur Serge Simard	Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	X	
Socio-économique	Madame Sandra Rossignol	Chambre de commerce et d'industrie Saguenay — Le Fjord	X	
Environnement	Monsieur Gérald Morin	Comité du bassin de la rivière Shipshaw	X	
	Monsieur Paul Pineault	Comité du bassin de la rivière Shipshaw		X

ANNEXE III

PRÉSENTATION de la rencontre de création